

**Rapport relatif à l'examen professionnel pour l'accès
au grade de technicien en chef
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine d'activité « Prévention santé-environnement »**

Session 2015

L'objectif de ce rapport est de présenter un bilan des modalités de réalisation de l'examen professionnel assorti de propositions pour préparer au mieux de futurs candidats.

1. Cadre réglementaire et calendrier de réalisation

Le décret n°20130-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) a modifié les épreuves de cet examen professionnel.

La présente session a été ouverte par arrêté du 22 décembre 2014 du ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Il est rappelé que les techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire qui se présentent doivent remplir les conditions fixées au décret du 11 novembre 2009 (art 25) - article 2 du décret du 16 juin 2014.

Les inscriptions ont été ouvertes du 5 janvier au 5 février 2015 avec transmission d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) avant le 4 mai 2015.

L'épreuve orale unique a eu lieu à Paris du 15 au 18 juin 2015 avec visioconférence pour les candidats éloignés de la Guyane et de l'Océan Indien. La réunion d'admission s'est tenue le 19 juin 2015.

Le cadre d'harmonisation qui a été mis en place garantit une égalité de traitement des candidats. Une grille commune d'évaluation a été retenue lors de la réunion d'installation.

2. Composition du jury

La composition du jury est fixée par arrêté du ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes du 3 juin 2015. La présidence a été assurée par monsieur Jean-Pierre AUZET, ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Deux groupes d'examineurs ont été constitués :

Sous jury n°1 :

Madame Gisèle DEJEAN	Ingénieure principale d'études sanitaires à l'A.R.S. Aquitaine
Monsieur Christian GUILLAUME	Ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. Poitou-Charentes
Monsieur Djibril TOURE	Ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. Ile de France

Sous jury n°2 :

Madame Sophie EGLIZAUD	Ingénieure d'études sanitaires à l'A.R.S. des Pays de Loire
Madame Jeannine GIL-VAILLER	Ingénieure d'études sanitaires à l'A.R.S. Rhône-Alpes
Monsieur Jean-Paul RIVALLAIN	Ingénieur d'études sanitaires à l'A.R.S. de Basse Normandie

Chacun des membres assure successivement le rôle de pilote, de co-pilote et d'observateur. Le pilote accueille le candidat, lui rappelle les règles de l'entretien qu'il anime. Le co-pilote qui a effectué une lecture simplifiée du rapport RAEP amène des questions complémentaires. L'observateur quant à lui est garant du temps et de la prise de notes. Le président a la charge d'harmoniser ce fonctionnement d'un sous-jury à l'autre, de superviser l'ensemble et d'assurer la synthèse.

3. Modalités d'organisation de l'épreuve orale unique

Chaque membre de jury s'est prononcé bien avant le déroulement de la session sur le fait qu'il ne connaissait pas les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur l'évaluation.

La répartition des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) a été assurée le 18 mai à raison de 13 dossiers en moyenne par membre de jury. Le dossier comporte les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée pour chacun d'entre eux afin de définir la stratégie à aborder lors de l'entretien.

L'épreuve orale et sa notation

L'entretien avec le jury vise à apprécier les motivations, les connaissances, les acquis et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

La durée de l'épreuve orale, fixée à vingt minutes, se décompose en deux temps :

- **un exposé ne dépassant pas 5 mn** au cours duquel le candidat se présente et expose son parcours professionnel, son expérience professionnelle et en particulier une expérience marquante récente en explicitant les raisons de son choix. Il présente ses activités actuelles ; les principales fonctions exercées, son positionnement dans le service et les compétences mises en œuvre.
- **un temps d'échanges entre le jury de 15 mn** au cours duquel le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Le jury dispose de dix minutes entre deux passages de candidats pour échanger et finaliser l'évaluation. Un temps est consacré à la réflexion avant de renseigner la fiche d'appréciation. Une note provisoire est attribuée après concertation. Elle sert de curseur dans le classement global des candidats. La note définitive est arrêtée lors de la délibération finale.

Concernant l'exposé oral des candidats :

Une logique de bienveillance a été appliquée au cours de l'entretien. L'objectif est de ne pas déstabiliser le candidat pour faciliter les échanges.

- La durée de l'exposé a été strictement respectée ;
- certains candidats ne semblent pas s'être préalablement interrogés sur les points forts de leur parcours. Ceux-ci ont été abordés par la suite, lors de l'échange avec le jury ;
- le jury a apprécié la maîtrise des candidats lors de cet exercice ainsi que leur motivation.

Concernant l'échange avec le jury :

L'entretien qui suit l'exposé permet au jury de s'assurer de la fiabilité des informations transmises par le candidat. Il s'attache principalement à apprécier l'évolution de ses acquis.

- les critères d'évaluation ont porté sur la capacité à travailler en équipe, sur les liens et les relations avec la hiérarchie, sur la marge d'autonomie (qui ressort forte dans l'ensemble), sur la diversification du parcours, sur la capacité à prendre des initiatives, à changer de thématique et à être force de propositions ;
- plusieurs candidats recherchent avant tout une légitimation de leur responsabilité dans le poste actuel et la possibilité d'accéder au corps des ingénieurs d'études sanitaires.

La plupart dispose des qualités requises en matière d'organisation, d'anticipation et de sens du service public. Nombreux sont celles et ceux qui assument des fonctions de responsabilité et d'intérim des ingénieurs d'études sanitaires. Leur hiérarchie peut s'appuyer sur eux, leur confier la représentation du service lors de commissions, de réunions ou de prises de décisions concertées.

La méthode retenue a favorisé l'homogénéité des échanges, elle a valorisée les candidats dans la mesure où ils ont tous suivi une préparation par un formateur unique.

4. Chiffres clés et résultats

7 postes ont été ouverts au titre de cette session.

Nombre de candidats inscrits : 92 candidats (14 désistements)

Nombre de candidats présentés : 78 dont 39 femmes et 39 hommes

7 candidats admis à l'issue de l'examen dont 5 femmes et 3 hommes, d'âge moyen 39 ans.

L'âge moyen des candidats présents est de 46 ans (femmes 42 ans et hommes 50 ans). La répartition est comprise entre 29 et 59 ans pour les femmes, 34 et 60 ans pour les hommes.

Tableau : Distribution du nombre des candidats en fonction de la note attribuée

Note /20	Sous-jury n°1		Sous-jury n°2		Résultat global	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
10 à 12	1	2	0	0	1	1
>12 à 14	10	22	5	16	15	19
>14 à 16	13	28	8	25	21	27
>16 à 18	18	39	16	50	34	44
>18	4	9	3	9	7	9
Totaux	46	100%	32	100%	78 candidats	100%

Les notes obtenues par les deux groupes d'examineurs montrent un **profil homogène**. Plus des 2/3 ont de 14,5 à 18/20. Ils auraient le niveau pour être technicien chef compte tenu de la qualité des prestations à l'oral.

Compte tenu du faible nombre de postes offerts, le seuil d'admission a été placé très haut ; notes allant de **18,5 à 19/20**. Ce bilan souligne la **grande sélectivité de l'examen**. Le degré d'exigence de cet examen professionnel est comparable à celui d'un concours.

5. Principales observations du jury

67 candidats s'étaient déjà présentés en décembre 2014. Les 7 promus au grade de technicien en chef en font partie.

Bien que les deux épreuves soient assez resserrées, en 4 mois, plusieurs techniciens ont su se réinvestir. Pour les autres, le jury regrette que le même dossier RAEP ait été réutilisé sans modification.

Des différences importantes existent selon les secteurs d'affectation en fonction du mode d'organisation interne. Les postes occupés varient beaucoup d'une ARS à l'autre. L'examen est ouvert à un panel de techniciens exerçant dans des secteurs distincts à la fois au plan de la technicité, de l'organisation fonctionnelle et hiérarchique et des attentes managériales.

Une différence majeure ressort dans la nature des missions exercées pour les techniciens de laboratoire, au nombre de 4, et les techniciens de l'Océan indien, au nombre de 6. En poste à la Réunion, ils encadrent plusieurs dizaines d'adjoints sanitaires. Ils sont en relation directe et permanente avec les collectivités territoriales et gèrent les moyens techniques d'intervention.

Enfin, 4 agents sont employés dans les départements français d'Amérique (Guadeloupe et Guyane) où ils disposent d'un important degré d'autonomie, centrés sur des problématiques spécifiques.

Le tronc commun d'appréciation et d'évaluation a été de juger de l'originalité de l'exposé, d'apprécier l'aptitude à aborder les composantes du champ de la santé environnementale. Il est pris acte de la qualité de la prestation orale qui a pour finalité de retracer l'essentiel des compétences récemment acquises dans le cadre de l'exercice professionnel.

La reprise descriptive du cursus professionnel ou des fiches de poste ne répond pas aux attentes du jury. Cet aspect a d'ailleurs été précisé lors de la préparation à l'examen.

A noter que cette année tous les candidats ont pu recevoir une formation, qu'ils soient en métropole ou non.

Le jury attend d'être captivé par une présentation originale, dynamique pour se démarquer de la standardisation induite par le dossier RAEP.

Constats, remarques et appréciations des membres du jury :

Les interventions sont claires et structurées. Une nette amélioration s'observe dans les présentations et dans les entretiens. Le niveau général est meilleur qu'en 2014.

Les candidats présentent des connaissances et des compétences confirmées sur de nombreux plans : technique, juridique, administratif. Des expertises sont souvent notées sur plusieurs thématiques.

Le placement d'un agent sur une fiche de poste limitée sur une thématique n'a pas été jugé pénalisant. Certains partent de loin. Leur qualité est reconnue, même quand ils n'ont pas une formation initiale à niveau.

Dans l'ensemble, les candidats ont un positionnement d'un grade supérieur. Ils sont appelés à participer activement à des groupes de travail régionaux et nationaux au même titre que les ingénieurs d'études sanitaires. Certains sont mobilisés pour remplacer les IES ou les ingénieurs du génie sanitaire.

Les compétences sont rapportées à l'environnement, aux modifications d'organisation et à la disponibilité pour assurer la vie du service. Les réponses donnent une ouverture sur le partenariat et les caractéristiques du territoire.

Conseils aux candidats :

Le parcours professionnel reste parfois trop détaillé. Faire attention au risque de reprise d'éléments de langage et de présentation uniformisés. Ne pas s'éterniser sur la première partie. Se centrer davantage sur le travail actuel. Ce qui intéresse est l'expérience récente.

Les dernières années sont celles qui justifient une promotion. Se projeter sur la suite de la carrière. S'attacher aux acquis qui permettent de justifier d'une promotion. Savoir mettre en avant ce que l'on a fait en restituant le contexte mais surtout ce que l'on sait faire.

Faire preuve d'initiative, d'originalité à l'oral. Il s'agit de retenir l'attention du jury, de l'étonner afin de le convaincre.

Conseils aux formateurs :

Préparer les candidats sur leur propre expérience et non pas sur des connaissances générales.

Le jury attache une grande importance à ce que les candidats structurent leurs propos et mettent bien en évidence les compétences acquises qui sont utilisées dans l'exercice des missions.

Les candidats restent trop souvent formatés. Insister auprès d'eux pour qu'ils soient naturels tout en apportant une touche d'originalité. Un formatage des candidats est d'autant moins souhaitable dans le contexte actuel du faible nombre de postes à pourvoir et du niveau élevé des techniciens qui se présentent. Sans être trop sélectif, des critères seraient à revoir.

6. Conclusion et recommandations du jury

Les épreuves orales se sont déroulées de façon très satisfaisante et dans de bonnes conditions matérielles. Ceci a permis de respecter un planning de passage des candidats qui s'est révélé moins contraint qu'en 2014.

La composition du jury, dont les membres se sont avérés tout à fait opérationnels et complémentaires, a favorisé de nombreux et fructueux échanges.

Il ressort qu'une majorité de candidats a été bien formée et a su s'approprier les codes de l'épreuve. Un très bon niveau d'ensemble, avec des personnels de valeur en ARS.

L'administration peut être satisfaite par la qualité des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire qui sont en poste.

Les missions exercées étant très différentes, le jury souligne le besoin d'un examen plus spécifique des candidats de l'océan indien. De même, la participation de membres de jury spécialisés en techniques et gestion de laboratoire reste utile.

Afin de mieux préparer encore les conditions futures de ce type d'examen, les conseils suivants sont formulés :

- pour des parcours professionnels diversifiés, l'évaluation des connaissances sera facilitée par le degré de précision apporté dans le dossier RAEP et la description de l'environnement actuel ;
- lors de la présentation, se limiter aux étapes importantes et ne pas « réciter » ce qui figure dans le dossier. Apporter un autre éclairage qui puisse renseigner sur la personnalité.


Il est conseillé aux candidats de rester originaux en apportant plus d'informations sur leurs compétences techniques et humaines. Une présentation dynamique offre toujours un attrait supplémentaire à ne pas négliger.

Remerciements

Le jury renouvelle ses remerciements au personnel du bureau de recrutement SDIC de la direction des ressources humaines pour **la très bonne organisation générale de l'examen professionnel**. D'une grande disponibilité, leur soutien logistique a été précieux et leur efficacité ont permis d'exercer la mission dans les meilleures conditions.

Je remercie sincèrement les membres du jury, pour leur engagement assidu, leur pertinence, leur rigueur et leur professionnalisme qui ont permis un parfait déroulement de la session.

Le Président du jury,



Jean-Pierre Auzet